



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 101952

Texte de la question

M. Christian Vanneste prie Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui communiquer le nombre de parcelles de maïs OGM en France ainsi que le nombre de parcelles détruites au cours des derniers mois. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

En 2006, 5 028 ha de culture de variétés de maïs génétiquement modifié ont été déclarés, sur une base volontaire, par des professionnels, des coopératives agricoles et des agriculteurs à la direction générale de l'alimentation. Toutes les variétés utilisées dérivent de l'événement de transformation MON 810, résistant à la pyrale du maïs. Le maïs MON 810 est autorisé à la mise sur le marché conformément à la législation communautaire depuis 1998. Les cultures sont implantées sur 477 parcelles réparties dans 277 communes. Par ailleurs, 32 parcelles d'expérimentation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ont été implantées en 2006 dans 17 communes. À ce jour, 16 des 32 parcelles expérimentales et 3 parcelles de cultures de production de maïs génétiquement modifié autorisé à la mise sur le marché ont été détruites, totalement ou partiellement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101952

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8238

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10817